



Interets des societes de recouvrement

Par **debo683**, le **18/06/2010** à **14:00**

Bonjour,

suite à une periode noir de ma vie j ai laissé une facture d un laboratoire datant de mars de cette année de côté apres deux rappels ils ont fait appel à une société de recouvrement , ces derniers me reclame la somme de 160 euros soit trois fois la somme(42euros) que je dois au laboratoire on t ils le droit de me demander autant ?

Merci de vos reponses, cordialement.

Par **Tisuisse**, le **18/06/2010** à **19:20**

Bonjour,

Vous adressez un chèque de 42 € à votre laboratoire, par lettre recommandée avec accusé réception, et c'est tout. La société de recouvrement n'étant pas une étude d'huissier et n'ayant pas de titre exécutoire de paiement, ne peut pas s'opposer à ce règlement direct de votre part à votre laboratoire. Après, c'est une affaire entre le labo et la société qui a été chargé de mission de recouvrement.